

# **NATATION SCOLAIRE**

## **CADRE GENERAL D'AIDE A L'ELABORATION D'UN PROJET PISCINE**



**Réalisation**  
**Equipe départementale EPS premier degré**

## SOMMAIRE

- POURQUOI UN PROJET PISCINE ?
- LA POLITIQUE ACADEMIQUE ET SA MISE EN ŒUVRE DEPARTEMENTALE
- TEST DEPARTEMENTAL DE FIN DE CYCLE 2, PARCOURS DE L'ASSN ET COMPETENCES AFFERENTES
- LES RESULTATS AU TEST DEPARTEMENTAL DE FIN DE CYCLE 2 ET AU PARCOURS DE L'ASSN
- L'ORGANISATION
- LE LIVRET D'EVALUATION
- LA FICHE DE SUIVI DES GROUPES
- L'ORGANISATION D'UNE PREMIERE SEANCE ET SES OUTILS
- LES AMENAGEMENTS DE BASSINS
- POINTS CLES POUR LES PROFESSEURS DES ECOLES DANS LA CONCEPTION ET LA REALISATION D'UNE SEANCE DE NATATION
- LES CONDITIONS DE PASSATION DU TEST DEPARTEMENTAL DE FIN DE CYCLE 2 ET DU PARCOURS DE L'ASSN
- NATATION, ASSN ET PRATIQUE DES SPORTS NAUTIQUES A L'ECOLE

## POURQUOI UN PROJET PISCINE ?

### Elaborer un projet piscine pour :

- ↳ veiller au respect des textes nationaux, académiques et départementaux réglementant la mise en œuvre de la natation à l'école ;
- ↳ compléter et préciser la convention en vigueur régissant la fréquentation de la piscine par des élèves ;
- ↳ optimiser les conditions d'apprentissage des élèves pour favoriser leur réussite à l'obtention de l'ASSN ;
- ↳ créer une dynamique collective entre les différents acteurs pédagogiques de la natation scolaire ;
- ↳ assurer la continuité et la cohérence des apprentissages au sein d'une même piscine ;
- ↳ proposer des repères à tout éducateur sportif et professeur des écoles prenant en charge un groupe d'élèves.

## LES POINTS INCONTOURNABLES D'UN PROJET PISCINE

- La politique académique et sa mise en œuvre départementale
- Test départemental de fin de cycle 2, parcours de l'ASSN et compétences afférentes
- Historique des résultats au test départemental de fin de cycle 2 et au parcours de l'ASSN (*à compléter tous les ans*)
- L'organisation de la piscine (*à définir*)
- Le livret d'évaluation de la piscine (*à définir*)
- La fiche de suivi des groupes (*à définir*)
- L'organisation de la première séance et les outils de sa mise en œuvre (*à définir*)
- Les aménagements de bassin (*à définir*)
- Les points clés pour les professeurs des écoles afin de concevoir et de réaliser les séances
- Les documents et conditions de passation du test départemental de fin de cycle 2 et du parcours de l'ASSN
- Les conditions préalables à la pratique des sports nautiques à l'école

# LA POLITIQUE ACADEMIQUE ET SA MISE EN ŒUVRE DEPARTEMENTALE

## LA POLITIQUE ACADEMIQUE

Extraits du courrier de Madame la Rectrice du 7 novembre 2016 :

« (...)

*Le savoir nager est un enjeu de société dont la priorité nationale est rappelée dans les programmes disciplinaires de l'EPS parus au BO spécial n°11 du 26 novembre 2015. Dans notre académie, il contribue à réduire les inégalités d'accès aux activités nautiques et aquatiques. Ainsi il devient un vecteur de socialisation et un moyen unique d'acquérir une citoyenneté en acte. Il favorise une pratique à tous les âges de la vie d'une activité responsable, en toute sécurité comme le préconise l'arrêté du JO du 7 juillet 2015 du bulletin officiel et les articles 322-42 et 322-64 du code du sport.*

*Redéfini par une combinaison de compétences détaillées dans le BO n°30 du 23 juillet 2015, sa maîtrise se construit au cours des cycles 2 et 3 et permet à tous nos élèves d'obtenir l'attestation scolaire du savoir nager (ASSN).*

(...)

*Il nous appartient donc de proposer les orientations techniques et pédagogiques pour garantir à 100% des élèves de l'académie, l'obtention de l'attestation scolaire du savoir nager à l'issue du cycle 3.*

(...)

*Il ressort (...) un certain nombre de préconisations sur lesquelles j'aimerais attirer votre attention.*

*1. Pour le premier degré, vous veillerez à mettre en place un cursus de 50 séances de 30 à 40 minutes de pratique effective auxquelles pourront s'ajouter 15 leçons en classe de 6<sup>ème</sup> pour les élèves n'ayant pas encore validé l'ASSN.*

*2. L'enseignement des compétences liées au savoir nager devront s'organiser :*

*- Dans le 1<sup>er</sup> degré, à raison de 30 séances en 3 séquences maximum au cours du cycle 2 et de 20 séances en 2 séquences maximum au cours du cycle 3.*

*- Dans le 2<sup>nd</sup> degré, à raison de 15 séances en 1 séquence au cours du cycle 3.*

(...) »

## SA MISE EN ŒUVRE DEPARTEMENTALE

La politique départementale, fixée par le DASEN, s'inscrit dans le cadre du socle commun, des programmes et de la politique académique natation.

### La fréquentation

- L'enseignement est organisé en **trois cycles d'enseignement pour un total de 45 séances soit :**
  - **15 séances en CE1**
  - **15 séances en CE2**
  - **15 séances en CM2**
- La durée de la séance est de 35 minutes minimum.

### Les objectifs

- A l'issue de la classe de **CE2**
  - **Réussir le test 1** pour tous les élèves fréquentant la piscine
  - Favoriser l'obtention de l'ASSN pour le plus grand nombre
- A l'issue de la classe de **CM2**
  - **Obtenir l'ASSN** pour tous les élèves fréquentant la piscine

## Parmi les moyens à mettre en œuvre à l'école

- **Favoriser l'efficacité des pratiques d'enseignement**
  - Tous les élèves de CE1, CE2, CM2 et ULIS d'une même école fréquentent la piscine en ayant recours si besoin aux échanges de services au sein de l'équipe pédagogique.
  - Particulièrement pour les élèves débutants, il convient d'optimiser les conditions d'enseignement par :
    - L'aménagement adapté du bassin
    - L'implication de tous les membres de l'équipe pédagogique (éducateurs sportifs et professeurs des écoles) pour réduire le nombre d'élèves par groupe.
  - **Pour les élèves de CM2 encore non-nageurs ou « fragiles » en cours d'année**, il conviendrait, à l'issue de leur dernière séance, lorsque cela est possible, de prolonger leur pratique en les incluant dans les classes de leur école qui se rendent ensuite à la piscine
- **Renforcer le suivi des acquisitions des élèves**
  - **En CE2 et CM2, tous les élèves sont évalués par le test départemental de fin de cycle 2 et le parcours de l'ASSN. En CM2 ils sont évalués par le parcours de l'ASSN.** Les résultats sont systématiquement envoyés au CPC EPS de circonscription, une copie est conservée à l'école.
  - Lors des conseils de cycle 3 (école / collège) et/ou lors des conseils école / collège, les résultats des CM2 à la validation de l'ASSN sont communiqués et analysés.
  - La mise en œuvre d'outils de suivi des acquisitions des élèves tout au long du cursus de natation est fortement recommandée (livret d'évaluation de la piscine).

### Textes de référence :

- Décret et arrêté du 9 juillet 2015 « Attestation Scolaire Savoir Nager » (voir extraits en fin de document)
- Courrier de la Rectrice du 7 novembre 2016 « Politique académique du savoir nager »
- Circulaire départementale pour l'enseignement de la natation en vigueur
- Programmes de l'école élémentaire en vigueur pour le cycle 2 et le cycle 3

## TEST DEPARTEMENTAL DE FIN DE CYCLE 2, PARCOURS DE L'ASSN ET COMPETENCES AFFERENTES

*Test et parcours se réalisent en grande profondeur (les élèves n'ont pas pied),  
en enchaînant les différentes actions dans l'ordre énoncé.*

### TEST DEPARTEMENTAL DE FIN DE CYCLE 2

Compétences à acquérir	Contenu
<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'immerger totalement.</li> <li>- Perdre les appuis plantaires (s'équilibrer par l'action des jambes à partir d'appuis manuels solides : lignes d'eau, objet flottant).</li> <li>- S'immerger vers le fond à partir d'appuis manuels (perche, échelle, cage...).</li> <li>- Prendre des informations sous l'eau.</li> <li>- Augmenter le temps d'apnée inspiratoire (inspiration forcée maintenue).</li> <li>- Accepter la remontée passive.</li> <li>- Se laisser porter par l'eau dans différents équilibres.</li> <li>- Mettre en relation respiration et flottabilité.</li> <li>- Se déplacer sans matériel en utilisant les bras et les jambes dans une position proche de l'horizontal.</li> <li>- Entrer dans l'eau, sans se laisser tomber, après une impulsion.</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><i>Enchaîner :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sauter du bord</li> <li>- Remonter passivement</li> <li>- Se déplacer 15 mètres sans appui (ventral et/ou dorsal).</li> </ul>

### PARCOURS DE L'ASSN

Compétences à acquérir	Contenu
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enchaîner différents équilibres.</li> <li>- Maintenir en déplacement une position hydrodynamique horizontale par l'action efficace des jambes (alternées ou simultanées) et à l'aide des bras avec une dissociation tête-tronc.</li> <li>- Gérer l'apnée et l'expiration aquatique pour se déplacer de plus en plus longtemps en surface et en immersion.</li> <li>- Se maintenir verticalement en surface.</li> <li>- Se laisser porter par l'eau dans différents équilibres.</li> <li>- Gérer ses efforts.</li> </ul>	<p><i>Parcours à réaliser en continuité, sans reprise d'appuis au bord du bassin et sans lunettes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>A partir du bord de la piscine, entrer dans l'eau en chute arrière</b></li> <li>- <b>Se déplacer sur une distance de 3,5 mètres en direction d'un obstacle</b></li> <li>- <b>Franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1,5 mètre</b></li> <li>- <b>Se déplacer sur le ventre sur une distance de 15 mètres</b></li> <li>- <b>Au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplace vertical pendant 15 secondes puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres</b></li> <li>- <b>Faire demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à une position dorsale pour réaliser une distance de 15 mètres</b></li> <li>- <b>Au cours de ce déplacement, au signal sonore réaliser un surplace en position dorsale pendant 15 secondes puis terminer les 15 mètres</b></li> <li>- <b>Se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète</b></li> <li>- <b>Se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ.</b></li> </ul>

**LES RESULTATS AU TEST DEPARTEMENTAL DE FIN DE CYCLE 2  
ET AU PARCOURS DE L'ASSN**

**CE2**

Année	piscine		circonscription	
	% réussite test départemental de fin de cycle 2	% réussite parcours de l'ASSN	% réussite test départemental de fin de cycle 2	% réussite parcours de l'ASSN
2017				
2018				
2019				
2020				
2021				
2022				
....				

**CM2**

Année	piscine		circonscription	
	% réussite test départemental de fin de cycle 2	% réussite parcours de l'ASSN	% réussite test départemental de fin de cycle 2	% réussite parcours de l'ASSN
2017				
2018				
2019				
2020				
2021				
2022				
....				

## **L'ORGANISATION DE LA PISCINE**

### **L'organisation de la séance**

La durée d'une séance est de :..... (elle ne peut être inférieure à 30' en maternelle, 35' en élémentaire).

Le nombre de bassin mis à la disposition des scolaires : .....

La fréquentation :

- nombre de classes par créneau : .....
- nombre de groupes constitués .....

Le matériel :

- le(s) bassin(s) est(sont) aménagé(s) (lignes, cage) par les BEESAN conformément au projet de la piscine ;
- du petit matériel est mis à la disposition de chaque personne encadrant un groupe.

### **L'encadrement et la surveillance**

En regard du POSS, la surveillance est assurée en permanence par ..... éducateurs sportifs affecté(s) **exclusivement** à cette tâche.

- L'enseignement est assuré par :
  - ..... Professeur(s) des écoles
  - ..... éducateurs sportifs

Les « bains libres collectifs » ne sont pas autorisés.

### **Le livret d'évaluation de la piscine, un outil de suivi à l'école**

Le livret d'évaluation de la piscine fixe les différents niveaux d'actions organisés selon une progression des apprentissages et intègre le test départemental de fin de cycle 2 et le parcours de l'ASSN. Il est utilisable à tout moment. Son utilisation sera privilégiée au début et à la fin de chacun des cycles d'activité.

Il est souhaitable que son utilisation s'intègre à un travail en classe en amont et en aval des évaluations effectuées à la piscine.

**Il suit l'élève durant son cursus scolaire.**

**Le test départemental de fin de cycle 2 et le parcours de l'ASSN sont passés en CE2 et en CM2. Les résultats devront être conservés dans le cadre de la liaison école / collège et transmis au CPC EPS de la circonscription.**



## EXEMPLE DE LIVRET D'ÉVALUATION

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : ...../...../.....

### NIVEAU 1 : APPREHENDER LE MILIEU AQUATIQUE

ENTREE	je descends dans l'eau par l'échelle dans le petit bain	<input type="checkbox"/>
DEPLACEMENT	je me déplace le long du mur sans appui plantaire dans le petit bain	<input type="checkbox"/>
IMMERSION	je me mouille le visage dans le petit bain	<input type="checkbox"/>

### NIVEAU 2 : AGIR DANS LE GRAND BAIN AVEC MATERIEL

ENTREE	j'entre dans l'eau par les pieds avec aide (main, perche, ...)	<input type="checkbox"/>
DEPLACEMENT	je me déplace sur 10 mètres avec matériel (1 ou 2 frites, ceinture,...)	<input type="checkbox"/>
IMMERSION	j'immerge entièrement ma tête sous l'eau	<input type="checkbox"/>

### NIVEAU 3 : ALLER VERS L'HORIZONTALITE ET L'AISSANCE AQUATIQUE

ENTREE	je saute dans l'eau par les pieds avec une frite	<input type="checkbox"/>
DEPLACEMENT	je me déplace 25 mètres, sur le ventre avec mes bras et mes jambes avec l'aide d'une ou deux frites	<input type="checkbox"/>
IMMERSION	je me déplace 10 mètres, sur le dos avec une frite ou deux	<input type="checkbox"/>
FLOTTER	je passe sous une frite, une ligne d'eau, une perche, ...	<input type="checkbox"/>
	je fais l'étoile sur le ventre et le dos avec du matériel	<input type="checkbox"/>

### NIVEAU 4 : AGIR DANS LE GRAND BAIN AVEC MOINS DE MATERIEL

ENTREE	je saute dans l'eau par les pieds sans matériel en rattrapant une frite ou une perche que l'on me tend à la remontée	<input type="checkbox"/>
DEPLACEMENT	je me déplace 20 mètres sur le ventre, en soufflant dans l'eau, avec une frite ou une planche dans les mains.	<input type="checkbox"/>
	je me déplace sans matériel sur 10 mètres	<input type="checkbox"/>
IMMERSION	je descends à une profondeur de 1,50 mètre en tenant l'échelle à la descente et à la remontée	<input type="checkbox"/>
FLOTTER	je fais l'étoile sur le ventre et le dos	<input type="checkbox"/>
	je fais la bouteille (flottaison verticale)	<input type="checkbox"/>

**TEST DEPARTEMENTAL DE FIN DE CYCLE 2\* (fin du CE2)  réussi**

Enchaîner :

- Sauter
- Remonter passivement
- Se déplacer 15 m (ventral et/ou dorsal)

**NIVEAU 5 : ETRE AUTONOME****PARCOURS DE L'ASSN\* (fin du CM2)** réussi*Parcours à réaliser en continuité, sans reprise d'appuis au bord du bassin et sans lunettes :*Enchaîner :

- A partir du bord de la piscine, entrer dans l'eau en chute arrière
- Se déplacer sur une distance de 3,5 mètres en direction d'un obstacle
- Franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1,5 mètre
- Se déplacer sur le ventre sur une distance de 15 mètres
- Au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplace vertical pendant 15 secondes puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres
- Faire demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à une position dorsale pour réaliser une distance de 15 mètres
- Au cours de ce déplacement, au signal sonore réaliser un surplace en position dorsale pendant 15 secondes puis terminer les 15 mètres
- Se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète
- Se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ.

**NIVEAU 6 : VERS LE PROPULSEUR**Enchaîner :

- Plonger (entrer par la tête)
- Se déplacer 50 m (25 m en ventral et 25 m en dorsal sans interruption)
- Maintenir un surplace tête hors de l'eau de 10''
- Réaliser un plongeon canard pour remonter un objet immergé à 1,50 m

**NIVEAU 7 : ALLER VERS DES ACTIVITES CODIFIEES****NATATION SPORTIVE**

- chronométré, départ plongé
- 25 mètres dos crawlé
- 25 mètres brasse, avec une respiration adaptée
- 25 mètres crawl, avec une respiration adaptée

**NATATION SYNCHRONISEE : CREER SUR UNE MUSIQUE UN ENCHAINEMENT AVEC :** 

- une entrée
- des déplacements
- des figures individuelles
- des formations
- avec au moins une cascade

**SAUVETAGE** 

- je nage 25 mètres le vite possible
- je vais chercher le mannequin enfant à l'aide d'un plongeon canard
- je le remorque sur 25 mètres

\*La validation du test départemental de fin de cycle 2 et du parcours de l'ASSN correspond à la réussite de tous les items en grande profondeur.

*Exemple de livret pour des élèves bénéficiant de 45 séances.*

## EXEMPLE DE FICHE DE SUIVI D'UN GROUPE

**ECOLE :**

**CLASSE de M.**

**NOM DE L'EDUCATEUR ou DU PROFESSEUR DES ECOLES :**

**JOUR :**

**MATIN – APRES MIDI**

**CRENEAU : 1- 2- 3**

Noms Prénoms	Niveau 1			Niveau 2			Niveau 3				Niveau 4				Test départ. fin cycle 2	Niveau 5 Parcours ASSN	Niveau 6 Parcours	Niveau 7			Abs
	I	D	E	I	D	E	I	D	E	F	I	D	E	F				nat sport	nat sync	sauv	

Pour des classes à différents niveaux, souligner les élèves de CE2 ou de CM2 qui devront être évalués sur le test départemental de fin de cycle 2 et le parcours de l'ASSN.

Mettre une X dans la case lorsque le niveau est atteint en Immersion, Déplacement, Entrer ou Flotter.

Pour le test départemental de fin de cycle 2 et le parcours de l'ASSN, la validation correspond à la réussite complète et en continu des différentes parties du test.

## 1. LA CLASSE N'EST JAMAIS VENUE A LA PISCINE

### Préparation de la première séance

Chaque enseignant se rend à la piscine avec autant d'exemplaires de la « **fiche de constitution des groupes** » (remplir nom et prénom) qu'il y a de groupes à constituer.

ou

Possibilité de constituer des groupes a priori, en classe à partir d'un questionnaire simple.

### Déroulement de la première séance

#### **Evaluation**

Cette séance permet à chaque élève d'être testé individuellement de façon à constituer des groupes les plus homogènes possible.

- Soit les élèves sont répartis dans leur groupe a priori après un questionnaire préalable, puis testés par groupe
- Soit les élèves sont testés (circuits, ateliers...) et répartis dans leur groupe de niveau

#### **Organisation des membres de l'équipe**

Hormis le(s) éducateur(s) sportif(s) qui assure(nt) la surveillance (cf. POSS), le(s) autre(s) éducateur(s) sportif(s) et les professeurs des écoles assurent la passation des tests d'évaluation.

En fonction des résultats, indiquer sur la « **fiche de constitution des groupes** » (cf. **exemple de document**) le niveau de chaque élève en référence aux niveaux du livret de la piscine.

#### **Constitution des groupes à partir des résultats des élèves**

Soit à la piscine en fin de séance.

**Soit à l'école par les enseignants** en fonction des niveaux indiqués pour chacun.

Les noms et prénoms des élèves sont reportés sur chacune des « **fiches de suivi de groupe** » (cf. **exemple de document**).

(En fonction du nombre d'élèves par niveau, deux groupes de même niveau peuvent être constitués et un groupe peut être constitué de deux niveaux).

**Les groupes correspondent aux niveaux du livret d'évaluation de la piscine.** Deux groupes peuvent correspondre au même niveau. Les élèves doivent connaître leur niveau de départ ainsi que celui visé au niveau suivant.

**A l'issue de la constitution des groupes, les enseignants décident de celui(ceux) qu'ils vont encadrer et le communiquent aux éducateurs sportifs.**

### La deuxième séance

Les enseignants et les éducateurs sportifs sont en possession de la fiche de suivi à chaque séance.

Une régulation de l'attribution des élèves dans les groupes peut être réalisée au cours de cette séance. Chaque responsable de groupe garde sa « **fiche de suivi des élèves** » durant tout le cycle d'activité et la complètera de façon continue.

## **2. LA CLASSE EST DEJA VENUE L'ANNEE PRECEDENTE**

### **Avant la première séance**

**Les groupes sont constitués en classe (« fiche suivi des élèves ») en fonction des livrets d'évaluation de la piscine remplis à l'issue du cycle d'activité de l'année précédente.** Ces livrets doivent rester à l'école et suivre le cursus de chaque élève.

En fonction du nombre d'élèves par niveau :

- Deux groupes de même niveau peuvent être constitués.
- Deux niveaux peuvent constituer un seul groupe.

**Les enseignants décident des groupes qu'ils vont encadrer.**

### **La première séance**

Au début de la première séance les enseignants :

- indiquent les groupes qu'ils ont choisis d'encadrer.
- conservent la liste de leur groupe.
- remettent aux éducateurs sportifs les fiches des groupes que ceux-ci vont encadrer.

Une régulation des élèves dans les groupes peut être réalisée au cours de cette séance au cours de laquelle les élèves sont majoritairement dans l'eau.

### **Au-delà de la deuxième séance**

Chaque responsable de groupe garde sa fiche de suivi pendant tout le cycle d'activité et la complète de façon continue.

A l'issue du cycle d'activité le livret de l'élève est renseigné. **Il suit l'élève durant son cursus scolaire.**

#### **PREMIERE SEANCE / CE QU'IL FAUT RETENIR**

**Une préparation a lieu en classe afin de ne pas perdre de temps au cours de la première séance. Des documents sont nécessaires pour cela (cf. exemples de documents).**

**Le rôle de chacun, l'aménagement et les documents à utiliser sont définis à l'avance.**

**Cette seule séance doit être suffisante pour réguler la constitution des groupes de niveaux.**

**A l'issue de la 1<sup>ère</sup> séance, chaque personne responsable d'un groupe possède la liste de ses élèves.**

**Les élèves sont dans des groupes de niveaux qui correspondent de façon claire à ceux du livret d'évaluation de la piscine.**

**Les « livrets piscine de l'élève », outils de suivi, sont remplis à l'issue du cycle d'activité, conservés à l'école et utilisés pour constituer les groupes l'année suivante.**

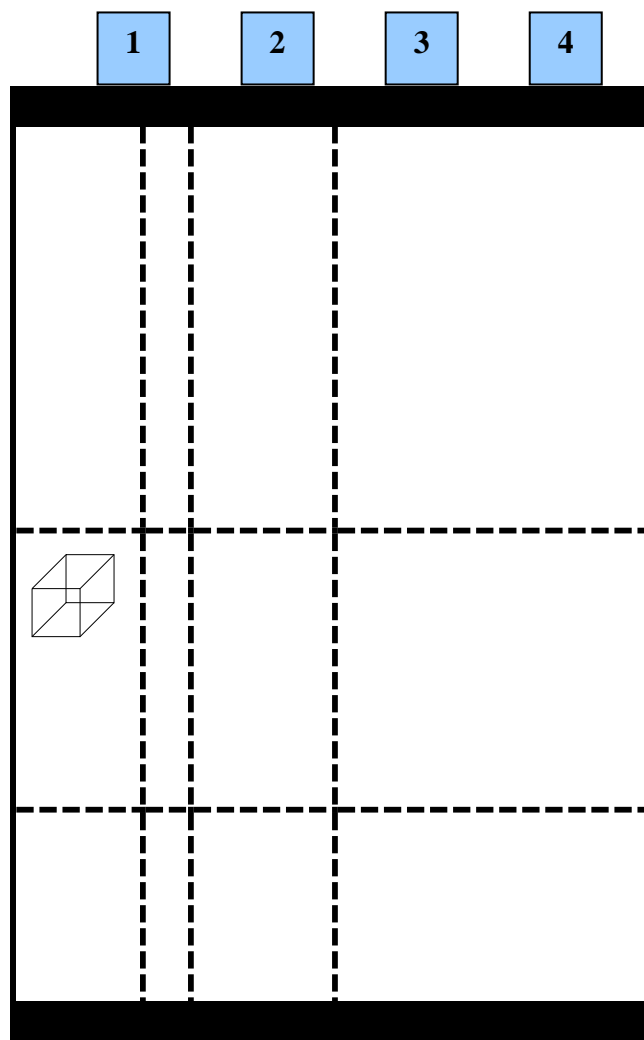
**LA CLASSE N'EST JAMAIS VENUE A LA PISCINE / EXEMPLE PREMIERE SEANCE**

FICHE DE CONSTITUTION DES GROUPES A PARTIR DE L'OBSERVATION															
ELEVES Nom      Prénom		SE DEPLACER				S'IMMERGER					ENTRER				GROUPES Niveau 0 Niveau 1 Niveau 2 Niveau 3 Niveau 4 Niveau 5 Niveau 6
		Crispé au mur	Près du mur avec frite	En petit chien	Horizontal	Sans la cage			Avec la cage		A l'échelle crispé	Saute avec matériel	Saute sans matériel	Plonge ou presque	
						Pas la tête	La tête	Flotte En bouteille	Descend	Ramasse les objets au fond					

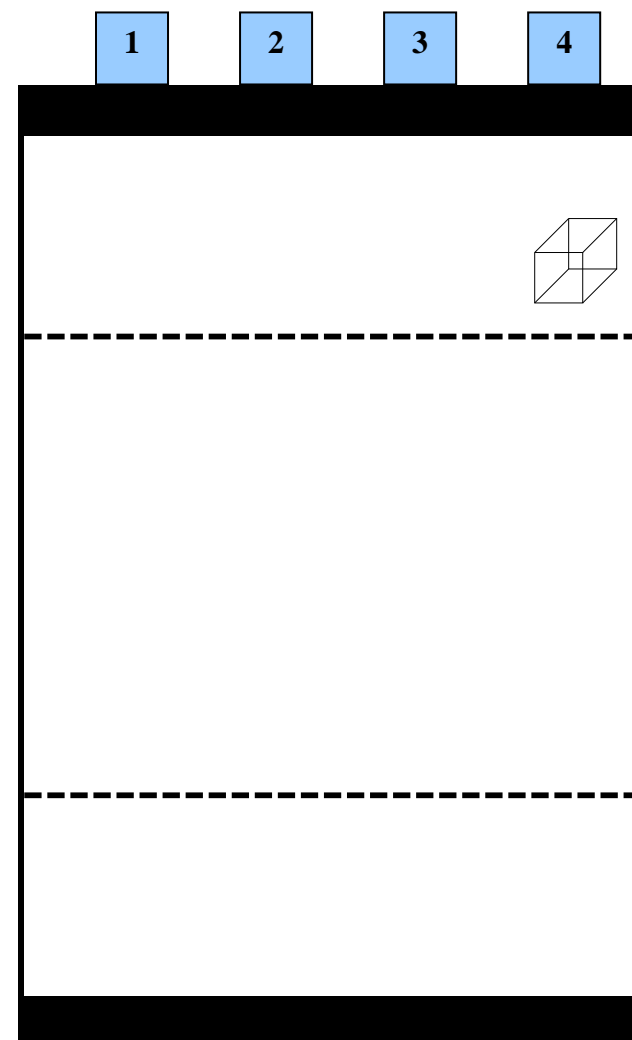
Exemple de la piscine de Coulommiers

## EXEMPLES D'AMENAGEMENTS DE BASSIN

Vers le test départemental de fin de cycle 2



Vers le parcours de l'ASSN



### Une obligation en termes de sécurité

- Les circulaires nationale et départementale en vigueur, en font une obligation car au-delà de l'aspect pédagogique, l'aménagement est un élément de la sécurité des élèves. Il permet d'identifier des espaces de travail pour chacun des groupes.
- Inscrit dans le projet pédagogique de la piscine, il est mis en place à chaque séance.

### Un outil pédagogique

- Il permet :
  - à chacun d'évoluer dans un espace adapté à son niveau.
  - de délimiter un espace d'action restreint auquel les élèves débutants peuvent éventuellement se tenir.
  - d'adapter la longueur des déplacements aux niveaux des élèves par la variété des distances et des espaces.
  - d'offrir des appuis manuels pour s'immerger et se déplacer.

### Un repère commun

- Il est un repère très important pour les professeurs des écoles dans la préparation et la réalisation de leur séance.
- Toute modification de l'aménagement doit leur être signalée par les éducateurs sportifs lors de la séance précédente.

### Des éléments d'aménagement

- Pour des élèves débutants :
  - Une ligne pour délimiter petite et grande profondeur.
  - Des lignes d'eau à des distances différentes du bord pour s'en éloigner (2,50m - 5m - 7,50m).
  - Un rail parallèle au bord pour se déplacer sans matériel, voir s'immerger.
  - Une cage pour s'immerger de façon collective.
- Pour des élèves plus confirmés
  - Des espaces d'une distance de 10m à 15m pour se déplacer sans s'épuiser et pouvoir aussi bénéficier de retours d'informations.
  - Des repères subaquatiques pour se déplacer sous l'eau.



# POINTS CLES POUR LES PROFESSEURS DES ECOLES CONCEVOIR ET REALISER UNE SEANCE DE NATATION

## Concevoir

### Cinq repères

1. Deux objectifs d'apprentissage au maximum (1 nouveau + 1 révision, ou 2 révisions).
2. Quatre à cinq situations au maximum pour une séance de 35 minutes minimum afin de permettre de nombreuses répétitions avec des évolutions.
3. Première situation de mise en activité :
  - Rapide à mettre en place (consignes simples ou situation connue des élèves).
  - Réalisable par tous.
  - Dynamique (plutôt avec des déplacements).
  - D'une courte durée (environ 3mn).
4. Trois verbes d'actions pour organiser et choisir les situations :
  - Entrer, se déplacer, s'immerger (voir aussi Flotter)
  - Toujours prévoir des séances où les élèves utilisent au moins 2 verbes d'actions dont se déplacer.
5. Possibilité d'utiliser des situations vécues lors des séances précédentes en les rendant plus difficiles.

## Réaliser

### La sécurité

- Avec des débutants, avoir une frite ou une perche à portée de main.
- Voir en permanence tous les élèves du groupe.
- Ne pas faire sauter les élèves dans les angles (au-moins 2 mètres pour limiter les risques de saut contre les murs).
- Utiliser une surface de travail adaptée au niveau des élèves.
- Gérer le nombre de « débutants » sur une ligne d'eau ou un « rail » (pour éviter qu'ils soient trop immergés).

### Les situations

- Réaliser un maximum de situations en grande profondeur pour les débutants alors que les « nageurs » peuvent se déplacer dans le petit bain sans que cela ne modifie leurs apprentissages.
- Réaliser plusieurs essais : un temps pour découvrir ce qui est demandé, un temps pour agir et progresser.
- Prévoir pour chaque situation plusieurs niveaux de difficulté (quand cela est possible).
- Réaliser au-delà des situations par verbe d'action (immersion, entrée, déplacement) des situations qui permettent des enchaînements d'actions.
- La dernière situation peut reprendre les situations précédentes et les enchaîner.
- Proposer au moins une situation sans support matériel.
- Varier les organisations.
- Utiliser des distances adaptées à des réponses de qualité plutôt que de trop longues distances où les élèves se déplacent avec de plus en plus de difficulté.

### L'enseignant / les consignes

- Formuler des consignes claires et concises. Renforcer la compréhension par un élève qui illustre.
- Pour certaines situations, donner les consignes en deux fois : en premier pour « faire », en second pour « progresser » (critères de réussite, modalités d'exécution).
- Effectuer des retours d'informations collectifs et individuels (valider, conseiller, corriger, remédier, encourager).

### Les élèves

- Varier les façons d'impliquer les élèves et d'entretenir leur motivation : la difficulté, la quantité d'actions, les progrès qu'ils réalisent, les situations nouvelles (mais ils aiment également revivre des situations), le jeu, l'autonomie, le travail à deux, etc...
- Les élèves peuvent avoir des réponses plus élaborées que celles attendues. Les laisser faire si on les sent capables et s'en inspirer pour faire évoluer la situation.

## LES CONDITIONS DE PASSATION DU TEST DEPARTEMENTAL DE FIN DE CYCLE 2 ET DU PARCOURS DE L'ASSN

### Organisation de la séance et modalités de passation

Il appartient aux équipes d'éducateurs sportifs de chaque piscine de **prévoir l'organisation de la séance consacrée à la passation du test départemental de fin de cycle 2 et du parcours de l'ASSN.**

L'organisation dépend des conditions locales (réaménagement du bassin, organisation des groupes, rôles de chacun, etc.).

Lors de la séance qui précède, les professeurs des écoles doivent être prévenus de l'organisation, de leur rôle et éventuellement des documents ou listes dont ils doivent se munir.

L'organisation doit permettre la passation des tests en un minimum de temps. Une séance doit suffire ; si possible l'avant-dernière.

Le jour de la passation (fin de cycle annuel natation), les professeurs des écoles viennent à la piscine avec un exemplaire du document départemental prévu pour noter les résultats.

#### CE2

Tous les élèves commencent par le test départemental de fin de cycle 2.

- Ceux qui sont « susceptibles » de réussir le parcours de l'ASSN le passent.

#### CM2

Tous les élèves « susceptibles » de réussir le parcours de l'ASSN commencent par celui-ci.

- Pour les élèves n'ayant pas réussi ce parcours, il conviendra de leur faire passer le test départemental de fin de cycle 2.
- Les élèves ayant réussi le parcours de l'ASSN sont systématiquement comptabilisés dans le test départemental de fin de cycle 2.

### Collecte des résultats et remontées à la circonscription

Pour chaque élève le document départemental est renseigné.

Exemple pour le test départemental de fin de cycle 2

NOM Prénom	TEST 1			RESULTAT
	Sauter	Remonter passivement	Se déplacer 15 m sans appui	
DURAND Jean	O	O	O	O
DUPONT Jules	O	N	O	N
LEBLANC Jim	O	O	N	N

*Noter O (OUI) en cas de réussite. Noter N (NON) en cas d'échec. Renseigner tous les items.*

*Pour le résultat final, noter OUI ou NON (loi du tout ou rien).*

Après les tests, faire la synthèse sur un seul exemplaire du document départemental et **en conserver un exemplaire à l'école** afin de délivrer les attestations pour l'ASSN.

Compléter les autres documents départementaux et envoyer l'ensemble au CPC EPS.

## NATATION, ASSN ET PRATIQUE DES SPORTS NAUTIQUES A L'ECOLE

Dans le cadre de la pratique des sports nautiques à l'école, deux possibilités :


↳ soit l'élève a validé l'ASSN (décret et arrêté du 9-7-2015 paru au BO n° 30 du 23 juillet 2015)

↳ soit l'élève a validé le certificat d'aisance aquatique (circulaire n°2017-127 du 22-08-2017 parue au BO n°34 du 12 octobre 2017)

### Attestation scolaire « savoir nager » décret du 9-7-2015 paru au BO n° 30 du 23 juillet 2015

La validation de l'attestation est subordonnée à la réalisation du test (parcours de capacités) et à la maîtrise des connaissances et des attitudes suivantes

- Savoir identifier la personne responsable de la surveillance à alerter en cas de problème ;
- Connaître les règles de base liées à l'hygiène et la sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé ;
- Savoir identifier les environnements et les circonstances pour lesquels la maîtrise du savoir-nager est adaptée.

Académie de _____	PHOTO
Cachet de l'établissement et signature du directeur de l'école ou du chef d'établissement	
<i>Attestation scolaire « savoir-nager »</i>	
NOM : _____	
Prénom : _____	
Date de naissance : __ / __ / _____	
École / collège : _____	
	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

<i>Attestation scolaire « savoir-nager »</i>	
Le professeur des écoles et le _____, ou le professeur d'éducation physique et sportive <sup>(1)</sup> , certifient que l'élève _____ maîtrise le savoir-nager défini par l'arrêté du 8 juillet 2015 (parcours de capacités, connaissances et attitudes). le __ / __ / _____	
Noms et signatures du	
Professionnel agréé (et titre)	Professeur
(1) compléter ou rayer la mention inutile	

## Certificat d'aisance aquatique

circulaire n°2017-127 du 22-08-2017 parue au BO n°34 du 12 octobre 2017

Le certificat d'aisance aquatique est défini par l'article A. 322-3-2 du code du sport.

Ce test peut être préparé et passé dès le cycle 2 et, lorsque cela est possible, dès la grande section de l'école maternelle. Sa réussite peut être certifiée par tout enseignant des établissements d'enseignement publics ou des établissements d'enseignement privés sous contrat avec l'État, dans l'exercice de ses missions. L'obtention du certificat d'aisance aquatique permet l'accès aux activités aquatiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (article A. 322-3-1 du code du sport).

Le test permet de s'assurer que l'élève est apte à :

- effectuer un saut dans l'eau ;
- réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ;
- réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ;
- nager sur le ventre pendant vingt mètres ;
- franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

Ce test peut être réalisé avec ou sans brassière de sécurité.

Un certificat attestant de la réussite au test est remis à l'élève ou à son représentant légal.

Académie de  _____	<i>Certificat d'aisance aquatique</i>
Cachet de l'établissement et signature du directeur de l'école ou du chef d'établissement	Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : __/__/____  École/collège :  _____
 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	

<i>Certificat d'aisance aquatique</i>
Le professeur des écoles, ou le professeur d'éducation physique et sportive <sup>(1)</sup> , certifie que l'élève _____ a passé avec succès le test défini par l'article A. 322-3-2 du code du sport. le __/__/____
Nom et signature du professeur
(1) rayer la mention inutile